

20 juil 2016 -18:55

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2016](#)

Responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire

Sur proposition du ministre de l'Economie Kris Peeters et de la ministre de l'Energie Marie Christine Marghem, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant la loi sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire.

L'avant-projet a pour but d'apporter une réponse aux problèmes rencontrés suite à l'entrée en vigueur prématurée au 1er janvier 2016 de la loi du 29 juin 2014 modifiant la loi du 22 juillet 1985 sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire.

L'avant-projet a pour but principal de préserver de nombreux acquis de la loi modificative, tout en permettant de suspendre temporairement certaines de ses dispositions jusqu'au moment

- où les conditions d'assurabilité pourront être remplies
- et où les autres parties à la Convention de Paris sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire, et spécialement celles membres de l'Union européenne, seront en mesure de ratifier le protocole modificatif de la Convention, condition de simultanéité exigée par la Commission européenne

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Avant-projet de loi modifiant la loi du 22 juillet 1985 sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Kris Peeters, Vice-Premier ministre et ministre de l'Emploi, de l'Economie et des Consommateurs, chargé du Commerce extérieur
Rue Ducale 61
1000 Bruxelles
Belgique

Marie Christine Marghem, ministre de l'Energie, de
l'Environnement et du Développement durable

Avenue de la Toison d'Or 87

1060 Bruxelles

Belgique

+32 2 790 57 11

<https://marghem.belgium.be>

Bernard Van Hecke

Porte-parole

+32 475 44 34 26

bernard.vanhecke@marghem.fed.be